

Version : 1.0	Date de version : 18/08/2023	Langue : FR	Lot n° MHCDES	Origine : France
------------------	---------------------------------	----------------	------------------	---------------------

Fiche Technique



Macérat huileux de Calendula

Conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et au règlement cosmétique (CE) n° 1223/2009 et au règlement sur les allergènes alimentaires (CE) n° 1169/2011.

SECTION 1 : Information produit

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Macérat de Calendula Nom botanique : Calendula officinalis Nom INCI : CALENDULA OFFICINALIS FLOWER / HELIANTHUS ANNUUS SEED OIL Numéro EINECS : 283-949-5 / 232-273-9 Numéro CAS : 84776-23-8 / 8001-21-6 Mode d'obtention : Macération à 5% dans de l'huile végétale de Tournesol bio. Partie utilisée : Fleur Produit agro-alimentaire issu de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01.
Lot n°	:	MHCDES

1.2. Renseignements concernant le fournisseur

Fournisseur	:	Nom : GAROMA SAS Rue : Chemin Bel Air Code postal/Ville : 30580 Saint-Just-et-Vacquières Pays : France Téléphone : +33 (0) 9 72 26 06 69 Site web : www.belair.bio Email: contact@belair.bio
-------------	---	--

SECTION 2 : Conservation

Critère	Indication
Date de production :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Date Limite d'Utilisation (DLU) :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Origine :	France
Stockage :	Conserver de préférence, dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de la lumière et à température stable et modérée. Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de source d'ignition et de chaleur.

SECTION 3: Caractéristiques organoleptiques

Critère	Indication
Etat physique :	Liquide huileux, visqueux
Couleur :	Jaune pâle à brun
Odeur :	Caractéristique

SECTION 4: Caractéristiques physico-chimiques

Critère	Indication
Point éclair :	>93°C
Densité relative à 20°C :	0.870 – 0.970
Indice de réfraction à 20°C :	N.D
Pouvoir rotatoire à 20°C :	N.D
Indice d'acide :	N.D
Indice de peroxyde :	N.D

Indice de saponification :	N.D
----------------------------	-----

SECTION 5 : Principaux composants

5.1. Principaux constituants

Composants	N° CAS	Concentration min (%)	Concentration man (%)
ACIDE LINOLEIQUE	60-33-3	48.30	74.00
ACIDE OLEIQUE	112-80-1	14.00	39.40
ACIDE PALMITIQUE	57-10-3	5.00	7.60
ACIDE STEARIQUE	57-11-4	2.70	6.50
ACIDE LINOLENIQUE	463-40-1	0.00	0.30
ACIDE BEHENIQUE	112-85-6	0.30	1.50
ARACHIDIC ACID	506-30-9	0.10	0.50
ACIDE MYRISTIQUE	544-63-8	0.00	0.20
ACIDE ERUCIQUE	112-86-7	0.00	0.30
ACIDE PALMITOLEIQUE	2091-29-4	0.00	0.30

5.2. Indications complémentaires

Critère	Indication
Métaux lourds :	< 0.1% : Conforme au règlement RCE n°1881/2006
Pesticides :	Conforme aux réglementations biologiques européennes : RCE n°834/2007 & RCE n°889/2008.
OGM :	Conforme au standard Cosmos, référentiel des cosmétiques naturels et biologiques.
Irradiation :	
Nanomatériaux :	
Microbiologie :	Conforme à la norme ISO17516 pour les huiles cosmétiques.
Solvant :	NON
Ionisation :	NON
Hydrogénation :	NON

SECTION 6: Identification des dangers

6.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce macérat huileux n' est pas classé comme dangereux.

6.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	-
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-
Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

SECTION 7 : Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
7.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
7.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
7.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
Classe ou division	-	-	-	-
Étiquette (s) de danger	-	-	-	-
7.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-

SECTION 8 : Conformité au règlement sur les cosmétiques EC 1223/2009
8.1. Annexe II - Substances interdites dans les produits cosmétiques

Aucune substance interdite.

Annexe III - Substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir en dehors des restrictions prévues

Aucune restriction.

8.2. Annexe IV - Colorants autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun colorant utilisé.

8.3. Annexe V - Agents de conservation autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun agent de conservation utilisé.

8.4. Annexe VI - Filtres UV autorisés dans les produits cosmétiques

Aucun filtre UV utilisé.